

COVID-19 | "AU PING, JE ME PROTÈGE ET JE PROTÈGE LES AUTRES"

PROTOCOLE INTERIEUR PHASE 7

Applicable :

à partir du 19 mai: publics prioritaires, dont les mineurs

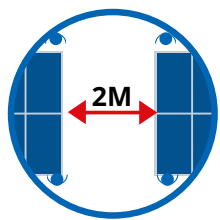
à partir du 9 juin: tous publics, limitation à 10 personnes en pratique individuelle

à partir du 30 juin: tous publics, sans limitation de nombre

LES CLUBS



Désignez un responsable Covid-19 pour accueillir et vérifier le respect des **consignes sanitaires** pendant les séances.



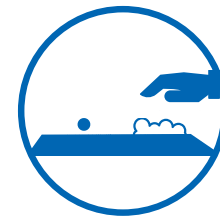
En dehors des phases de jeu, **une distanciation de 2 mètres** reste obligatoire.



Les vestiaires et les douches de votre club sont accessibles uniquement aux publics prioritaires, dans **le strict respect des protocoles sanitaires**.



Port du masque obligatoire dès 11 ans, en dehors des phases de jeux



Nettoyez le dessus des tables et des séparations au montage ainsi que les balles, entre chaque créneau et lors du démontage de la salle.



Les clubs établissent une liste nominative des participants à chaque séance.

AVANT DE JOUER



Tous les joueurs se **nettoient les mains** en arrivant dans la salle.



Chaque joueur arrive à l'entraînement/match avec son **propre matériel** (raquette, serviette, bouteille d'eau,...), nettoyé avant et après la séance.



Il est préférable de déposer **ses affaires dans un endroit isolé** et de ne pas les déplacer jusqu'à la fin de la séance.

PENDANT LA SEANCE



Les joueurs ne doivent pas **s'essuyer les mains sur la table** ni souffler sur la balle.



L'utilisation du petit matériel (bassines, cerceaux, plots...) doit être **nettoyé avant chaque séance**.



La poignée de main n'est pas autorisée. Elle pourra être remplacée par un signe avec la raquette.

CONSEILS

Mettre à disposition de tous un moyen pour se nettoyer les mains (savon, gel hydroalcoolique...) et se nettoyer les mains régulièrement.
Les encadrants doivent porter un masque.

Paris, le 14 mai 2021.